



# Règlement - Trail des Cascades 2019

## L'organisation

L'association Sportive de Roquefort-les-Cascades organise le 7 Septembre 2019, la 7ème édition du Trail des Cascades sur le territoire des communes de Roquefort-les-Cascades, Leychert, Roquefixade l'Herm, Carla de Roquefort et Ilhat.

Le rendez-vous est donné de 7h30 à 9h pour le retrait des dossards et petit-déjeuner aux cascades de Roquefort pour un départ à 9h pour le 28 km et 10h pour le 14 km.

## Définition de l'épreuve

Le Trail des Cascades est une course pédestre de pleine nature ouverte à tous et toutes licencié(e)s ou non à partir de la catégorie Junior (18 ans) pour le 14km et le 25 km.

Les épreuves se déroulent sur 28 et 14 kilomètres de sentiers et chemins balisés à allure libre avec un temps limité.

Conditions : Etre âgé de plus de 18 ans le jour de l'épreuve.

Licences acceptées :

- Les titulaires d'une licence en cours de validité Athlé compétition\*, Athlé entreprise\*, Athlé running\* ou d'un Pass' j'aime courir\*, délivrés par la fédération française d'athlétisme et complété par le médecin, **en cours de validité à la date de la manifestation.**
- Les titulaires d'une licence\* délivrée par la FFTri, la FFCO ou la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation.

Autres licences acceptées en cours de validité avec mention OBLIGATOIRE de « non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » :

- Les titulaires d'une licence\* délivrée par la FSCF, la FSGT, l'UFOLEP, la Fédération des Clubs de la Défense, FSPN, Fédération Sportive des ASPTT.

Les non licenciés doivent être titulaires d'un certificat médical de « non contre indication à la pratique du sport **en compétition**, de l'athlétisme **en compétition** ou **de la course à pied en compétition** », **datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les participants étrangers, ils sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre indication à la la pratique du sport **en compétition**, de l'athlétisme **en compétition** ou de la course à pied **en compétition**. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'identification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fourni.

*\*Licence établie pour la **saison en cours***

## Acceptation du règlement et de l'éthique de la course

La participation au Trail des Cascades entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement de la course publié par l'organisation, consultable sur : [www.traildescascades.sitew.fr](http://www.traildescascades.sitew.fr)

ATTENTION : Course propre, les concurrents devront conserver les emballages de leur ravitaillement sous peine de disqualification, des poubelles seront disposées sur chaque poste de ravitaillement.

## Course en semi-autonomie / Ravitaillements

L'épreuve se déroule en semi-autonomie, cependant un poste de ravitaillement est disposé sur le parcours et signalé sur la carte :

1 seul ravitaillement liquide + solide sur le 14km.

3 ravitaillements sur le 28 km, dont 1 solide + liquide et 2 liquide (eau)

**ATTENTION : Aucune assistance personnelle n'est autorisée.**

## Les inscriptions

Les inscriptions ouvriront le 1<sup>er</sup> mai 2019 et seront closes le 6 Septembre 2019.

L'organisation se réserve le droit de prolonger les inscriptions jusqu'au matin de la course si le nombre maximum de coureurs n'est pas atteint.

Les droits d'inscriptions sont fixés à :

-Trail des Cascades 28km : 15 € (organisation / collation mi-parcours et arrivée / 1 lot surprise / repas/grillades après course)

-Tour du roc des Palombes 14km : 12 € (déjeuner / lot surprise / collation mi parcours et arrivée / repas/grillades après course)

Les inscriptions se feront par internet via le site : [www.traildescascades.sitew.fr](http://www.traildescascades.sitew.fr) (possibilité de télécharger le bulletin si besoin).

Renseignements : [ass.traildescascades@gmail.com](mailto:ass.traildescascades@gmail.com)

Toute annulation d'inscription doit être signalée au plus tard dans les 2 jours qui précèdent la manifestation, au delà de ce délai aucun remboursement ne sera possible.

Nombre maximum de coureurs 600 coureurs maximum

## Le dossard

Le retrait des dossards sera possible soit Le Samedi 7 Septembre à partir de 07h30 aux cascades de Roquefort-les-Cascades soit au magasin DECATHLON de Foix, le Vendredi 6 Septembre de 17h30 à 19h.

Pour l'ensemble des courses, le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté visiblement sur la poitrine.

En cas d'abandon, le participant doit remettre impérativement le dossard au premier contrôle ou à la table de chronométrage sur l'aire de Départ/Arrivée.

## Classements / remise de prix

Remise des récompenses à 13h00 (trophées, lots,...)

Récompenses : 3 premiers du scratch / 3 premières féminines / 1er de chaque catégorie homme et femme (junior à master) / 1 lot offert à tous les participants.

L'organisation se réserve le droit d'attribuer toute récompense complémentaire.

## Postes de contrôles

Ce sont des lieux de pointage obligatoires pour les concurrents.

**Rappel : Le dossard doit être visible sur la poitrine ou le ventre du concurrent.**

## Temps maximum

Pas de temps maximum

## La sécurité

La sécurité est assurée par les bénévoles, une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le ministère de l'intérieur et la présence d'un médecin pendant toute l'épreuve.

## Les responsabilités / les assurances

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

Le responsable médical pourra mettre hors-course les concurrents mettant leur santé en danger. Tout concurrent participant à l'épreuve autorise le service médical à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'accident.

Les organisateurs ont contracté une assurance de responsabilité civile couvrant les coureurs, ceux-ci peuvent s'assurer individuellement en complément, ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration qui pourrait se produire lors de cette manifestation. Les licencié(e)s bénéficient des garanties du contrat de leur fédération, les autres, doivent s'assurer personnellement.

## Pénalisation / disqualification

Le jury de course se donne le droit de disqualifier tout concurrent usant de chemins /sentiers représentant une coupe / raccourci, jetant des débris, non-respect des personnes (organisateur / coureurs), non assistance à une personne en difficulté, triche, refus d'obtempérer, refus contrôle anti-dopage.